

**224**C**1503** FR0000121147-FS0623

27 août 2024

## Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

## FORVIA (Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 août 2024, la société Templeton Global Advisors Limited (Templeton Building, Lyford Cay, Nassau, Bahamas), agissant pour le compte de clients, a déclaré avoir franchi en baisse, le 23 août 2024, le seuil de 5% des droits de vote de la société FORVIA et détenir 10 630 479 actions FORVIA représentant autant de droits de vote, soit 5,39% du capital et 4,59% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions FORVIA sur le marché.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 197 089 340 actions représentant 231 443 081 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.